

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **49 (1978)**

Heft 1: **Formation professionnelle**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLIX^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 1 Janvier 1978

SOMMAIRE

La 21^e Journée des apprentis méritants du Jura (1) : « L'homme est un tout et la formation professionnelle doit viser ce tout », par Roger Jardin (1) ; « Propos de bienvenue », par Charles Marty (2) ; « Notre société, notre pays a besoin de citoyens acceptant des responsabilités », par Otto Nikler (3) ; « Cherchez à être informés ; l'information objective permet le dialogue », par Jean-Pierre Luther (4) ; « Le but rêvé par chacun : avoir un métier », par Frédéric Savoye (6) ; Les lauréats 1977 (8) ; **Les difficultés d'un atelier protégé** (12).

La 21^e Journée des apprentis méritants du Jura

Pour la vingt et unième fois, l'ADIJ a honoré, le vendredi 7 octobre 1977 à La Neuveville, les plus méritants des apprentis et apprenties jurassiens.

Quarante-deux lauréats avaient été retenus parmi les quelque sept cents jeunes gens et jeunes filles ayant achevé leur formation professionnelle durant l'année écoulée.

Mise sur pied par la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ que préside M. Roger Jardin, cette manifestation a atteint son but en ne manquant pas de réjouir les candidates et candidats à la récompense, auxquels se sont joints pour l'occasion les parents et plusieurs personnalités, dont MM. Charles Marty, maire de La Neuveville, Otto Nikler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle, Henri Gorgé, président central de Pro Jura, Frédéric Savoye, président central de l'ADIJ, et Rémy Berdat, maire de Moutier.

Après le brillant exposé de M. Jean-Pierre Luther, économiste, les participants purent apprécier les productions présentées par la fanfare Municipale auxquelles succéda, pour terminer, la traditionnelle collation.

Nous reproduisons ci-après les allocutions présentées par les personnalités au cours de la cérémonie précédant la distribution des diplômes, prix et cadeaux d'usage.

«L'homme est un tout et la formation professionnelle doit viser ce tout»

par Roger Jardin,
président de la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ

Il n'y a pas de véritable éducation, disent les uns, si l'on ne s'efforce à la fois de cultiver l'être humain et de le préparer à la vie. Cette éducation doit être utilitaire et désintéressée, réaliste et idéaliste ; celle du caractère doit primer celle de l'intelligence.

Ces indications visent une formation de l'être total. Ces propositions ne peuvent s'enraciner dans chaque être que par l'expérience totale de soi, celle du corps et de l'affectivité, aussi bien que celle de l'intelligence et de la raison.